



COORDINATION CDG OCCITANIE

# CALENDRIER RÉGIONAL

2024

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS  
ORGANISÉS PAR LES CENTRES DE GESTION DE  
LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CDG)  
DE LA RÉGION OCCITANIE

Mise à jour

Janvier 2024



### Sites internet des Centres de gestion de la Région Occitanie :

[www.cdg09.fr](http://www.cdg09.fr) - [www.cdg11.fr](http://www.cdg11.fr)

[www.cdg-12.fr](http://www.cdg-12.fr) - [www.cdg30.fr](http://www.cdg30.fr)

[www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr) - [www.cdg32.fr](http://www.cdg32.fr)

[www.cdg34.fr](http://www.cdg34.fr) - [www.cdg46.fr](http://www.cdg46.fr)

[www.cdg48.fr](http://www.cdg48.fr) - [www.cdg65.fr](http://www.cdg65.fr)

[www.cdg66.fr](http://www.cdg66.fr) - [www.cdg81.fr](http://www.cdg81.fr) - [www.cdg82.fr](http://www.cdg82.fr)

La coordination régionale Occitanie réunit 13 centres de gestion de la fonction publique territoriale et propose une programmation de concours et d'examens professionnels de catégorie A, B et C.

Cette programmation tient compte :

- des besoins en recrutement exprimés par les employeurs publics territoriaux de la région ;
- du nombre de lauréats restant inscrits sur les listes d'aptitude issues de précédentes sessions.

Le présent document constitue un calendrier prévisionnel, présenté par filière et par grade, précisant l'organisateur et les dates clés indicatives de chaque étape. Toutefois l'organisation de ces opérations relève de la seule compétence des centres de gestions organisateurs.

*Seuls les arrêtés d'ouverture correspondants confirmeront la mise en œuvre et les conditions de cette mise en œuvre, notamment en termes de dates.*

## COMMENT S'INSCRIRE ?

**Pour connaître les modalités d'inscription, le candidat doit se rapprocher du CDG organisateur du concours ou de l'examen professionnel ou consulter le site internet.**

**À noter : les conditions d'inscription mentionnées sont indicatives et peuvent faire l'objet d'une modification en fonction de l'évolution des textes.**



## LE SITE CONCOURS-TERRITORIAL : LA PORTE D'ENTRÉE QUI FACILITE LES INSCRIPTIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISÉS PAR LES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

- Référencement de toutes les sessions de concours et d'examens organisées par l'ensemble des CDG
- Mise à jour dynamique et régulière des informations
- Mise en œuvre des limitations d'inscription (inscription unique) pour lutter contre l'absentéisme aux épreuves.

### Comment s'inscrire à un concours ou un examen professionnel sur le portail concours-territorial.fr ?

Recherchez un concours ou un examen sur le site concours-territorial.fr pour connaître les dates d'ouverture des inscriptions.

Durant cette période, vous pourrez alors **choisir un centre organisateur auprès duquel s'inscrire, ainsi que le cas échéant une voie d'accès** (interne, externe, 3<sup>ème</sup> voie...) et / ou une spécialité, discipline, option.

### Questions / réponses

Qu'est-ce que la Fonction Publique Territoriale ?

Comment s'inscrire à un concours ou à un examen professionnel ?

Peut-on s'inscrire à plusieurs concours ?

Comment devenir fonctionnaire territorial ?

Comment se préparer à un concours ?

Qu'est-ce que FranceConnect et pourquoi l'utiliser pour se connecter à ce site ?

VOIR PLUS

Après la création et l'activation de votre compte Concours-Territorial (identification possible avec un compte France-Connect), vous serez dirigé vers le formulaire d'inscription du centre organisateur sélectionné.

Sur le site du CDG organisateur que vous avez choisi, il vous sera demandé les renseignements et les pièces complémentaires pour la gestion de votre candidature. **Les modalités de transmission du dossier d'inscription accompagné des justificatifs dépendent du CDG organisateur.** Veillez à bien suivre les instructions qui vous seront données.

Vous pourrez à partir du portail Concours-Territorial ou directement via le site internet du CDG où vous êtes inscrit(e), accéder à un espace candidat de suivi de votre dossier (solution technique variable selon le CDG choisi).



**Il n'y a aucune dérogation possible pour une inscription en dehors des dates d'ouverture.** Par conséquent, veillez à bien transmettre votre dossier d'inscription dans les temps indiqués.

*Ce site est édité par le [GIP Informatique des Centres de Gestion](#), pour le compte des CDG et du CNFPT, et dans le cadre d'une démarche mutualisée.*

**Ariège**  
**CDG 09**

10, rue Germain Authié  
09000 FOIX  
05 34 09 32 40  
[www.cdg09.fr](http://www.cdg09.fr)

**Aude**  
**CDG 11**

Maison des Collectivités  
85 avenue Claude Bernard  
CS 60050  
11890 CARCASSONNE CEDEX  
04 68 77 79 79  
[www.cdg11.fr](http://www.cdg11.fr)

**Aveyron**  
**CDG 12**

Immeuble « Le Sérial »  
10 faubourg Lo Barry  
Saint Cyrice Étoile  
12000 RODEZ  
05 65 73 61 60  
[www.cdg-12.fr](http://www.cdg-12.fr)

**Gard**  
**CDG 30**

183 chemin du Mas Coquillard  
30900 NIMES  
04 66 38 86 98 ou  
04 66 38 86 85  
[www.cdg30.fr](http://www.cdg30.fr)

**Haute-Garonne**  
**CDG 31**

590 rue Buissonnière  
CS 37666  
31676 LABEGE CEDEX  
05 81 91 93 00  
[www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)

**Gers**  
**CDG 32**

4 place du Maréchal Lannes  
BP 80002  
32001 AUCH CEDEX  
05 62 60 15 00  
[www.cdg32.fr](http://www.cdg32.fr)

**Hérault**  
**CDG 34**

Parc d'activités d'Alco  
254 rue Michel Teule  
34184 MONTPELLIER CEDEX 4  
04 67 04 38 81  
[www.cdg34.fr](http://www.cdg34.fr)

**Lot**  
**CDG 46**

12 Avenue Charles Pillat  
46090 PRADINES  
05 65 23 00 95  
[www.cdg46.fr](http://www.cdg46.fr)

**Lozère**  
**CDG 48**

11 boulevard des Capucins  
BP 80092  
48003 MENDE CEDEX  
04 66 65 30 03  
[www.cdg48.fr](http://www.cdg48.fr)

**Hautes-Pyrénées**  
**CDG 65**

13 rue Emile Zola  
65600 SEMEAC  
05 62 38 92 50  
[www.cdg65.fr](http://www.cdg65.fr)

**Pyrénées-Orientales**  
**CDG 66**

Centre del Mon - BP 901  
35 boulevard Saint-Assiscle  
66020 PERPIGNAN CEDEX  
04 68 34 88 66  
[www.cdg66.fr](http://www.cdg66.fr)

**Tarn**  
**CDG 81**

188 rue de Jarlard  
81000 ALBI  
05 63 60 16 50  
[www.cdg81.fr](http://www.cdg81.fr)

**Tarn-et-Garonne**  
**CDG 82**

23 boulevard Vincent Auriol  
82000 MONTAUBAN  
05 63 21 62 00  
[www.cdg82.fr](http://www.cdg82.fr)

# SOMMAIRE CONCOURS

	CATÉGORIE	PAGES
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>		
Attaché territorial	A	Page 7
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Page 8
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>		
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	Page 9
Technicien territorial	B	Page 10
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Page 11
<b>FILIÈRE ARTISTIQUE</b>		
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1 <sup>ère</sup> catégorie	A	Page 12
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2 <sup>ème</sup> catégorie	A	Page 12
<b>FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE ET SOCIALE</b>		
Cadre territorial de santé paramédical	A	Page 13
Infirmier en soins généraux	A	Page 13
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, technicien de laboratoire, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateur en pharmacie hospitalière, diététiciens territoriaux	A	Page 14
Masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes	A	Page 15
Educateur de jeunes enfants	A	Page 15
Assistant territorial socio-éducatif	A	Page 15
Aide-soignant de classe normale	A	Page 15
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	Page 16
Auxiliaire de soins principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	Page 16
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Page 17
<b>FILIÈRE SPORTIVE</b>		
Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	Page 18
Éducateur territorial des activités physiques et sportives	B	Page 19
<b>FILIÈRE POLICE</b>		
Directeur de police municipale	A	Page 20
Gardien brigadier de police municipale	C	Page 21
<b>FILIÈRE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS</b>		
Cadre de santé	A	Page 22
Lieutenant de 1 <sup>ère</sup> classe	B	Page 23

## SOMMAIRE EXAMENS PROFESSIONNELS

	CATÉGORIE	PAGES
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
Rédacteur territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe (avancement de grade)	B	Page 24
Rédacteur territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe (avancement de grade)	B	Page 24
Rédacteur territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe (promotion interne)	B	Page 24
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
Ingénieur territorial (promotion interne)	A	Page 25
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Page 26
Tableau de répartition des spécialités et options de l'examen d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe		Page 27
<b>FILIERE CULTURELLE (PATRIMOINE ET BIBLIOTHÈQUES)</b>		
Attaché principal de conservation du patrimoine et des bibliothèques	A	Page 28
Bibliothécaire principal territorial	A	Page 28
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 <sup>ère</sup> classe (avancement de grade)	B	Page 29
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 <sup>ème</sup> classe (avancement de grade)	B	Page 29
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 <sup>ème</sup> classe (promotion interne)	B	Page 29
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe (avancement de grade)	C	Page 29
<b>FILIERE CULTURELLE (ARTISTIQUE)</b>		
Directeur d'enseignement artistique 2 <sup>ème</sup> catégorie (promotion interne)	A	Page 30
Professeur territorial d'enseignement artistique	A	Page 31
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE ET SOCIALE</b>		
Cadre supérieur de santé paramédical	A	Page 32
Moniteur éducateur et intervenant familial principal (avancement de grade)	B	Page 32
Agent territorial social principal de 2 <sup>ème</sup> classe (avancement de grade)	C	Page 32
<b>FILIERE SPORTIVE</b>		
Conseiller principal des activités physiques et sportives principal de 2 <sup>ème</sup> classe (avancement de grade)	A	Page 33
<b>FILIERE ANIMATION</b>		
Animateur territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe (avancement de grade)	B	Page 34
Animateur territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe (avancement de grade)	B	Page 34
Animateur territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe (promotion interne)	B	Page 34
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe (avancement de grade)	C	Page 34
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS</b>		
Cadre supérieur de santé	A	Page 35
Lieutenant hors classe de SPP	B	Page 35

# CONCOURS

# FILIÈRE ADMINISTRATIVE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
<b>ATTACHÉ TERRITORIAL</b>	A	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6 (anciennement II) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.	<b>Du mardi 19 mars au mercredi 24 avril 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 2 mai 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jeudi 14 novembre 2024</b>	<b>CDG 34</b>
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, de l'État et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats à ce concours doivent justifier, au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle il est organisé, de quatre années au moins de services publics. Ils doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.				
		TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins - d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale - ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II soient prises en compte pour l'accès à ces concours. Les statuts particuliers fixent la durée des activités ou mandats requise. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

# CONCOURS

# FILIÈRE ADMINISTRATIVE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
<b>ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</b>	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V) de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.	<b>Du mardi 3 octobre au mercredi 8 novembre 2023 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 16 novembre 2023 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jeudi 14 mars 2024</b>	<p style="text-align: center;"><b>Pas d'organisation en Occitanie</b></p> <p style="text-align: center;"><i>Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail</i></p> <p style="text-align: center;"><a href="http://www.concours-territorial.fr">www.concours-territorial.fr</a></p>
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ainsi que les agents en fonction dans une organisation internationale, en activité à la date de clôture des inscriptions, et justifiant au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.				
		TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature,</li> <li>- d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale</li> <li>- ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</li> </ul> La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II soient prises en compte pour l'accès à ces concours. Les statuts particuliers fixent la durée des activités ou mandats requise. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

**INSCRIPTIONS CLOSES**



# CONCOURS

# FILIÈRE TECHNIQUE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
<b>TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</b>	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico professionnelle homologué au niveau 5 (anciennement niveau III) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.	<b>INSRIPTIONS CLOSES</b>	<b>Jusqu'au jeudi 2 novembre 2023 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jeudi 11 avril 2024</b>	<p><b>Pas d'organisation en Occitanie</b></p> <p><b>Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail <a href="http://www.concours-territorial.fr">www.concours-territorial.fr</a></b></p>
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique : fonctionnaires relevant de la fonction publique au sein de laquelle ils sont organisés, militaires, candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, autres fonctionnaires, magistrats, agents contractuels de droit public relevant des employeurs publics mentionnés à l'article L. 2, agents permanents de droit public de l'Etat, des circonscriptions territoriales ou du territoire exerçant leurs fonctions sur le territoire des îles Wallis et Futuna.				
		TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins - d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale - ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II soient prises en compte pour l'accès à ces concours. Les statuts particuliers fixent la durée des activités ou mandats requise. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

# CONCOURS

# FILIÈRE TECHNIQUE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
<b>TECHNICIEN TERRITORIAL</b>	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau 4 sanctionnant une formation technico-professionnelle ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.	<b>INSRIPTIONS CLOSES</b>	<b>Jusqu'au jeudi 2 novembre 2023 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jeudi 11 avril 2024</b>	<b>Répartition par spécialité :</b>
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique : fonctionnaires relevant de la fonction publique au sein de laquelle ils sont organisés, militaires, candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, autres fonctionnaires, magistrats, agents contractuels de droit public relevant des employeurs publics mentionnés à l'article L. 2, agents permanents de droit public de l'Etat, des circonscriptions territoriales ou du territoire exerçant leurs fonctions sur le territoire des îles Wallis et Futuna.				Bâtiments, génie civil <b>CDG 31</b>
		TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins - d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale - ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II soient prises en compte pour l'accès à ces concours. Les statuts particuliers fixent la durée des activités ou mandats requise. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				Réseaux, voirie et infrastructures <b>CDG 65</b>

# CONCOURS

# FILIÈRE TECHNIQUE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
<b>ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</b>	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle, classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V) du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007, obtenus dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concourt.	<b>Du mardi 23 mai au mercredi 28 juin 2023 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)  <b>OU</b>  <b>Du mardi 22 août au mardi 26 septembre 2023 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 6 juillet 2023 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)  <b>OU</b>  <b>Jusqu'au jeudi 5 octobre 2023 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jeudi 18 janvier 2024</b>	<p style="text-align: center;"><b>Pas d'organisation en Occitanie</b></p> <p style="text-align: center;"><i>Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail <a href="http://www.concours-territorial.fr">www.concours-territorial.fr</a></i></p>
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.				
		TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins - d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale - ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II soient prises en compte pour l'accès à ces concours. Les statuts particuliers fixent la durée des activités ou mandats requise. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

**INSCRIPTIONS CLOSES**

# CONCOURS

# FILIÈRE ARTISTIQUE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
<b>DIRECTEUR TERRITORIAL D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE 1<sup>ÈRE</sup> CATÉGORIE</b>	A	EXTERNE	<p><b>Spécialité Musique, Dans et Art dramatique :</b> ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur des conservatoires à rayonnement régional ou départemental ;</p> <p><b>Spécialité Arts plastiques:</b> ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation d'une durée égale à un second cycle d'études supérieures figurant sur une liste établie par décret ou d'un titre ou diplôme de niveau équivalent figurant sur la liste susmentionnée.</p>	<b>Du mardi 9 janvier au mercredi 14 février 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 22 février 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Mercredi 15 mai 2024</b>	<b>CDG 54</b>
		INTERNE	<p><b>Spécialité Musique, Danse, Art dramatique :</b> ouvert aux directeurs d'établissement d'enseignement artistique de 2<sup>ème</sup> catégorie ainsi qu'aux professeurs d'enseignement artistique ayant exercé pendant cinq ans au moins en qualité de directeurs ou de professeurs titulaires dans un conservatoire classé.</p> <p><b>Spécialité Arts plastiques :</b> ouvert aux directeurs d'établissement d'enseignement artistique de 2<sup>ème</sup> catégorie ainsi qu'aux professeurs d'enseignement artistique ayant exercé pendant cinq ans au moins en qualité de directeur ou de professeur titulaire dans une école d'art agréée par l'Etat.</p>				
<b>DIRECTEUR TERRITORIAL D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE 2<sup>ÈME</sup> CATÉGORIE</b>	A	EXTERNE	<p><b>Spécialité Musique, Dans et Art dramatique :</b> ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur des conservatoires à rayonnement régional ou départemental.</p> <p><b>Spécialité Arts plastiques:</b> Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation d'une durée égale à un second cycle d'études supérieures figurant sur une liste établie par décret ou d'un titre ou diplôme de niveau équivalent figurant sur la liste susmentionnée.</p>	<b>Du mardi 9 janvier au mercredi 14 février 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 22 février 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Mercredi 15 mai 2024</b>	<b>CDG 54</b>
		INTERNE	<p><b>Spécialité Musique, Danse, Art dramatique :</b> ouvert aux candidats ayant exercé en qualité de professeur titulaire dans un conservatoire classé par l'Etat pendant cinq ans au moins ;</p> <p><b>Spécialité Arts plastiques :</b> ouvert aux candidats ayant exercé en qualité de professeur titulaire dans une école d'art mentionnée ci-dessus, pendant au moins cinq ans.</p>				

# CONCOURS

# FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
CADRE TERRITORIAL DE SANTÉ PARAMÉDICAL	A	INTERNE SUR TITRES	<p>Ouvert aux fonctionnaires, militaires et agents contractuels, titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'un des diplômes, titres ou autorisations d'exercer exigés pour pouvoir se présenter au concours externe d'accès au concours d'infirmier en soins généraux, de technicien paramédical, ou de puéricultrice</li> <li>- <b>Et</b> du diplôme de cadre de santé ou un titre équivalent.</li> </ul> <p>Les candidats doivent compter au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services publics en qualité de puéricultrice, d'infirmier ou de technicien paramédical.</p>	Du mardi 12 décembre 2023 au mercredi 17 janvier 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 25 janvier 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 8 avril 2024	<p><b>Pas d'organisation en Occitanie</b></p> <p><i>Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail <a href="http://www.concours-territorial.fr">www.concours-territorial.fr</a></i></p>
		2 <sup>ème</sup> CONCOURS SUR TITRES	<p>Ouvert aux candidats titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'un des diplômes, titres ou autorisations d'exercer exigés pour pouvoir se présenter au concours d'infirmier en soins généraux, de technicien paramédical ou de puéricultrice</li> <li>- <b>Et</b> du diplôme de cadre de santé ou titre équivalent.</li> </ul> <p>Les candidats doivent compter justifiant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours de l'exercice d'une activité professionnelle de puéricultrice, d'infirmier ou de technicien paramédical pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.</p>				
INFIRMIER EN SOINS GÉNÉRAUX	A	EXTERNE SUR TITRES	<p>Ouvert aux candidats titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit d'un titre de formation mentionné aux articles L.4311-5 et L.4311-5 du code de la santé publique,</li> <li>- soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivré en application de l'article L.4311-4 du même code.</li> </ul>	<p><b>INSCRIPTIONS CLOUSES</b></p> <p>... au mercredi 11 octobre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p>jeudi 19 octobre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)</p>	A compter du lundi 29 janvier 2024	<p><b>Pas d'organisation en Occitanie</b></p> <p><i>Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail <a href="http://www.concours-territorial.fr">www.concours-territorial.fr</a></i></p>

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
<p><b>PÉDICURES-PODOLOGUES, ERGOThÉRAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ORTHOPTISTES, TECHNICIEN DE LABORATOIRE, MANIPULITEURS D'ÉLECTRORADIOLOGIE MÉDICALE PRÉPARATEUR EN PHARMACIE HOSPITALIÈRE, DIÉTICIENS TERRITORIAUX</b></p>	<p>A</p>	<p>EXTERNE SUR TITRES</p>	<p>La spécialité « <b>pédicure-podologue</b> » est ouverte aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4322-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de pédicure-podologue délivrée en application de l'article L. 4322-4 du même code ;</p> <p>La spécialité « <b>ergothérapeute</b> » est ouverte aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4331-3 du code de la santé publique, soit d'une des autorisations d'exercer la profession d'ergothérapeute délivrée en application des articles L. 4331-4 ou L. 4331-5 du même code ;</p> <p>La spécialité « <b>psychomotricien</b> » est ouverte aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4331-3 du code de la santé publique, soit d'une des autorisations d'exercer la profession de psychomotricien délivrée en application des articles L. 4332-4 ou L. 4332-5 du même code ;</p> <p>La spécialité « <b>orthoptiste</b> » est ouverte aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné à l'article L. 4342-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'orthoptiste délivrée en application de l'article L. 4342-4 du même code ;</p> <p>La spécialité « <b>manipulateur d'électroradiologie médicale</b> » est ouverte aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4351-3 et L. 4351-5 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale délivrée en application de l'article L. 4351-4 du même code ;</p> <p>La spécialité « <b>technicien de laboratoire médical</b> » est accessible aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4352-2 et L. 4352-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de technicien de laboratoire médical délivrée en application de l'article L. 4352-6 du même code ;</p> <p>La spécialité « <b>préparateur en pharmacie hospitalière</b> » est accessible aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4241-13 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de préparateur en pharmacie hospitalière délivrée en application de l'article L. 4241-14 du même code ;</p> <p>La spécialité « <b>diététicien</b> » est accessible aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4371-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de diététicien délivrée en application de l'article L. 4371-4 du même code.</p>	<p><b>Du mardi 9 janvier au mercredi 14 février 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p><b>Jusqu'au jeudi 22 février 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p><b>A compter du lundi 6 mai 2024</b></p>	<p><b>Pas d'organisation en Occitanie</b></p> <p><i>Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail <a href="http://www.concours-territorial.fr">www.concours-territorial.fr</a></i></p>

# CONCOURS

# FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
<b>MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES, ORTHOPHONISTES</b>	A	EXTERNE SUR TITRES	<p><b>Spécialité masseur-kinésithérapeute</b> : ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4321-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de masseur-kinésithérapeute délivrée en application de l'article L. 4321-4 du même code ;</p> <p><b>Spécialité orthophoniste</b> : ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4341-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'orthophoniste délivrée en application de l'article L. 4341-4 du même code.</p>	<b>Du mardi 9 janvier au mercredi 14 février 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 22 février 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>A compter du lundi 6 mai 2024</b>	<p><b>Pas d'organisation en Occitanie</b></p> <p><i>Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail <a href="http://www.concours-territorial.fr">www.concours-territorial.fr</a></i></p>
<b>ÉDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS</b>	A	EXTERNE SUR TITRES	Ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'Éducateur de Jeunes Enfants ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent dans les conditions prévues par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.	<b>Du mardi 15 octobre 2023 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>15 octobre 2023 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Mardi 6 février 2024</b>	<p><b>Pas d'organisation en Occitanie</b></p> <p><i>Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail <a href="http://www.concours-territorial.fr">www.concours-territorial.fr</a></i></p>
<b>ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-ÉDUCATIF</b>	A	EXTERNE SUR TITRES	<p>Ouvert aux candidats titulaires :</p> <p><b>Pour la spécialité Assistant de service social</b> : du diplôme d'État d'assistant de service social ou titulaires d'un diplôme, certificat ou d'autres titres mentionnés à l'article L. 411-1 du code de l'action sociale et des familles ;</p> <p><b>Pour la spécialité Éducation spécialisée</b> : du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.</p> <p><b>Pour la spécialité Conseil en économie sociale et familiale</b> : du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.</p>	<b>Du mardi 9 avril au mercredi 15 mai 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 23 mai 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Lundi 30 septembre 2024</b>	<p><b>Répartition des spécialités</b></p> <p><b>Assistant service social CDG 30</b></p> <p><b>Conseiller en économie sociale et familiale CDG 11</b></p> <p><b>Educateur spécialisé CDG 31</b></p>

**INSCRIPTIONS CLOSES**

# CONCOURS

# FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
<b>AIDE-SOIGNANT TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE</b>	B	EXTERNE SUR TITRES	<p>Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme ou titres mentionnés à l'article L.4391-1 du code de la santé publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- diplôme d'Etat d'aide-soignant,</li> <li>- du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant,</li> <li>- du diplôme professionnel d'aide-soignant ou autres diplômes, certificats ou titres mentionnés aux articles L.4391-1 à L.4391-4 du code de la santé publique.</li> </ul> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats autorisés individuellement à exercer la profession (Article L.4391-2 du code de la santé publique).</p>	<b>Du mardi 9 avril au mercredi 15 mai 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 23 mai 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>A compter du lundi 7 octobre 2024</b>	<p><b>Pas d'organisation en Occitanie</b></p> <p><i>Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail <a href="http://www.concours-territorial.fr">www.concours-territorial.fr</a></i></p>
<b>AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE</b>	B	EXTERNE SUR TITRES	<p>Ouvert aux candidats titulaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;</li> <li>- soit du certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture ;</li> <li>- soit du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture.</li> </ul> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats autorisés individuellement à exercer la profession (article L.4392-2 du code de la santé publique).</p>	<b>du mardi 9 septembre au mercredi 11 octobre 2023 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>jeudi 19 octobre 2023 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>A compter du lundi 4 mars 2024</b>	<b>CDG 48</b>

**INSCRIPTIONS CLOSES**



# CONCOURS

# FILIÈRE MEDICO-SOCIALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
<b>AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</b>	C	EXTERNE SUR TITRES	<p>Ouvert aux candidats titulaires d'un des titres ou diplômes suivants :</p> <p>1°- <b>Pour la spécialité "aide médico-psychologique"</b> : concours ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ;</p> <p>2°- <b>Pour la spécialité "assistant dentaire"</b> : concours ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme ou titre au moins de niveau 3 (anciennement niveau V) inscrit au répertoire national des certifications professionnelles délivré dans le domaine dentaire.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier après 1971 ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique après 1979.</p>	<b>Du mardi 9 avril au mercredi 15 mai 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 23 mai 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>A compter du lundi 7 octobre 2024</b>	<p><b>Pas d'organisation en Occitanie</b></p> <p><i>Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail <a href="http://www.concours-territorial.fr">www.concours-territorial.fr</a></i></p>
<b>ATSEM PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</b>	C	EXTERNE	<p>Ouvert aux candidats titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance</li> <li>- ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</li> </ul>	<b>Du mardi 9 avril au mercredi 15 mai 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 23 mai 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Mercredi 16 octobre 2024</b>	<p><b>Pas d'organisation en Occitanie</b></p> <p><i>Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail <a href="http://www.concours-territorial.fr">www.concours-territorial.fr</a></i></p>
		TROISIÈME CONCOURS	<p>Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant quatre ans au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature,</li> <li>-d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,</li> <li>-ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</li> </ul> <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p> <p>Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours.</p> <p>La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.</p>				

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
<p><b>ÉDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</b></p>	<p>B</p>	<p>EXTERNE</p>	<p>Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 5 (anciennement niveau III), délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p>	<p><b>INSRIPTIONS CLOSES</b></p> <p><b>Du mardi 16 mai au mercredi 21 juin 2023 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p><b>Jusqu'au jeudi 29 juin 2023 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p><b>Mardi 23 janvier 2024</b></p>	<p><b>CDG 30</b></p>
		<p>INTERNE</p>	<p>Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique : fonctionnaires relevant de la fonction publique au sein de laquelle ils sont organisés, militaires, candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, autres fonctionnaires, magistrats, agents contractuels de droit public relevant des employeurs publics mentionnés à l'article L. 2, agents permanents de droit public de l'Etat, des circonscriptions territoriales ou du territoire exerçant leurs fonctions sur le territoire des îles Wallis et Futuna.</p>				
		<p>TROISIÈME CONCOURS</p>	<p>Ouvert aux candidats justifiant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature,</li> <li>- d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale</li> <li>- ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</li> </ul> <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II soient prises en compte pour l'accès à ces concours. Les statuts particuliers fixent la durée des activités ou mandats requise. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.</p>				

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
<p><b>ÉDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES</b></p>	<p><b>B</b></p>	<p><b>EXTERNE</b></p>	<p>Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 4, délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p>	<p><b>Du mardi 16 mai au mercredi 21 juin 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)</b></p>	<p><b>Jusqu'au jeudi 29 juin 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)</b></p>	<p><b>Mardi 23 janvier 2024</b></p>	<p><b>CDG 30</b></p>
		<p><b>INTERNE</b></p>	<p>Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique : fonctionnaires relevant de la fonction publique au sein de laquelle ils sont organisés, militaires, candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, autres fonctionnaires, magistrats, agents contractuels de droit public relevant des employeurs publics mentionnés à l'article L. 2, agents permanents de droit public de l'Etat, des circonscriptions territoriales ou du territoire exerçant leurs fonctions sur le territoire des îles Wallis et Futuna.</p>				
		<p><b>TROISIÈME CONCOURS</b></p>	<p>Ouvert aux candidats justifiant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature,</li> <li>- d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale</li> <li>- ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</li> </ul> <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II soient prises en compte pour l'accès à ces concours. Les statuts particuliers fixent la durée des activités ou mandats requise. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.</p>				

**INSCRIPTIONS CLOSES**

# CONCOURS

# FILIÈRE POLICE MUNICIPALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PÉRIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
<b>DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE</b>	A	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national correspondant au moins à un deuxième cycle d'études supérieures ou d'un titre ou diplôme au moins de niveau 6.	<b>Du mardi 29 août au mercredi 4 octobre 2023 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 12 octobre 2023 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Epreuves écrites</b> <b>Lundi 15 et mardi 16 janvier 2024</b>	<b>CIG GRANDE COURONNE</b>
		CONCOURS INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.			<b>Tests psychotechniques</b> <b>lundi 24 mars 2024</b>	

**INSCRIPTIONS CLOSES**

# CONCOURS

# FILIÈRE POLICE MUNICIPALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR	
<b>GARDIEN BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE</b>	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme au moins de niveau 3 ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le <a href="#">décret n° 2007-196 du 13 février 2007</a> .	<b>INSRIPTIONS CLOSES</b>	<b>Jusqu'au jeudi 16 novembre 2023 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Epreuves écrites Mardi 14 mai 2024</b>  <b>Tests psychotechniques Jeudi 3 octobre 2024</b>	<b>Pas d'organisation en Occitanie</b>  <b>Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail <a href="http://www.concours-territorial.fr">www.concours-territorial.fr</a></b>	
		1 <sup>er</sup> CONCOURS INTERNE	Ouvert aux agents publics de la fonction publique territoriale exerçant depuis au moins 2 ans, au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du concours, des fonctions d'agent de surveillance de la voie publique.					<b>Du mardi 3 octobre au mercredi 8 novembre 2023 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)
		2 <sup>ème</sup> CONCOURS INTERNE	Ouvert aux agents publics mentionnés au 3° de l'article L.4145-1 du code de la Défense et à l'article L. 411-5 du code de la sécurité intérieure exerçant depuis au moins 2 ans au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du concours.					

# CONCOURS

# FILIÈRE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
CADRE DE SANTÉ SPP	B	EXTERNE	<p>Ouvert aux candidats remplissant les conditions générales de recrutement dans la fonction publique.</p> <p>Les candidats au concours doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- être titulaires de l'un des diplômes d'accès au cadre d'emplois des infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels</li> <li>- être titulaires du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent</li> <li>- justifier de l'exercice d'une activité professionnelle d'infirmier pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.</li> </ul>	<p><b>Du mardi 3 octobre au mercredi 8 novembre 2023 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p><b>Jusqu'au jeudi 16 novembre 2023 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p><b>A compter du lundi 4 mars 2024</b></p>	<p><b>CDG 77</b></p>
		CONCOURS INTERNE	<p>Ouvert aux fonctionnaires, militaires et agents contractuels, comptant, au 1er janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services publics en qualité d'infirmier.</p> <p>Avoir validé la formation d'intégration de l'infirmier de sapeurs-pompiers professionnels et la formation de professionnalisation de l'infirmier de groupement de sapeurs-pompiers professionnels ou ayant suivi des formations reconnues équivalentes par la commission d'équivalence des qualifications (article 10-2 du décret n°90-850 du 25 septembre 1990).</p>				

**INSCRIPTIONS CLOSES**

# CONCOURS

# FILIÈRE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
<b>LIEUTENANT DE 1<sup>ère</sup> CLASSE DE SPP</b>	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme sanctionnant deux années de formation classée au moins au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles (anciennement niveau III), ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.				<b>CDG 54</b>
		CONCOURS INTERNE	<p>a) Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé et ayant validé la formation d'intégration du sapeur de sapeurs-pompiers professionnels ou une formation reconnue équivalente par la commission mentionnée à l'article 10-2 du décret du 25 septembre 1990.</p> <p>b) Ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique : fonctionnaires relevant de la fonction publique au sein de laquelle ils sont organisés, militaires, candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, autres fonctionnaires, magistrats, agents contractuels de droit public relevant des employeurs publics mentionnés à l'article L. 2, agents permanents de droit public de l'Etat, des circonscriptions territoriales ou du territoire exerçant leurs fonctions sur le territoire des îles Wallis et Futuna.</p>	<b>Du mardi 12 septembre au mercredi 18 octobre 2023 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 26 octobre 2023 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jeudi 25 avril 2024</b>	<b>CDG 34</b>

**INSCRIPTIONS CLOSES**

# EXAMENS PROFESSIONNELS

# FILIÈRE ADMINISTRATIVE

GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
<b>RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE</b>	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6 <sup>ème</sup> échelon du grade de rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	<b>Du mardi 5 mars au mercredi 10 avril 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 18 avril 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jeudi 26 septembre 2024</b>	<b>CDG 48</b> <b>CDG 82</b>
<b>RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE</b>	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires ayant atteint le 6 <sup>ème</sup> échelon du grade de rédacteur et comptant au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.				<b>CDG 30</b> <b>CDG 65</b>
<b>RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE</b>	B	PROMOTION INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, titulaires du grade d'adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe ou du grade d'adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe et comptant : 1°) Au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années dans ce cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement ; 2°) Au moins dix ans de services publics effectifs, lorsqu'ils exercent les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants depuis au moins quatre ans.				<b>CDG 66</b> <b>CDG 81</b>



## EXAMEN PROFESSIONNEL

## FILIÈRE TECHNIQUE

GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
<b>INGÉNIEUR TERRITORIAL</b>	A	PROMOTION INTERNE	<p>1<sup>er</sup> examen :</p> <p>Ouvert aux membres du cadre d'emplois des techniciens territoriaux justifiant de huit ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B.</p>	<p><b>Du mardi 9 janvier au mercredi 14 février 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p><b>Jusqu'au jeudi 22 février 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p><b>Jeudi 13 juin 2024</b></p>	<b>CDG 66</b>
			<p>2<sup>ème</sup> examen :</p> <p>Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux qui, seuls de leur grade, dirigent depuis au moins deux ans la totalité des services techniques des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20 000 habitants dans lesquels il n'existe pas de membres du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.</p>				<b>CDG 48</b>

# EXAMEN PROFESSIONNEL

# FILIÈRE TECHNIQUE

GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
<b>ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</b>	C	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux agents relevant du grade d'adjoint technique (situé en échelle C1) ayant atteint le 4 <sup>ème</sup> échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	<b>Du mardi 22 août au mardi 26 septembre 2023 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 5 octobre 2023 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jeudi 18 janvier 2024</b>	<b>Répartition des spécialités et options page suivante</b>

**INSCRIPTIONS CLOSES**

## Répartition des options de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

Spécialités	Options ouvertes	Organisateurs	Spécialités	Options ouvertes	Organisateurs
<b>Bâtiment, travaux publics et voirie réseaux divers</b>	Peintre, poseur de revêtements muraux	<b>CDG 12</b>	<b>Espaces naturels, espaces verts</b>	Productions de plantes : pépinières et plantes à massif, floriculture	<b>CDG 46</b>
	Maçon, ouvrier du béton			Bûcheron, élagueur	
	Menuisier			Employé polyvalent des espaces verts et naturels	
	Ouvrier en VRD				
	Serrurier, ferronnier		<b>CDG 66</b>	<b>Logistique et sécurité</b>	Magasinier
	Agent d'exploitation de la voirie publique	Surveillance, télésurveillance, gardiennage			
<b>Conduite de véhicule</b>	Conduite de véhicules poids lourds	<b>CDG 09</b>	<b>Environnement, hygiène</b>	Propreté urbaine, collecte des déchets	<b>CDG 31</b>
	Conduite d'engins de travaux publics			Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	
	Conduite de véhicules légers (catégories tourisme et utilitaires légers)			Agent d'assainissement	
<b>Restauration</b>	Cuisinier	<b>CDG 48</b>			
	Pâtissier				
	Restauration collective : liaison chaude, liaison froide				
<b>Mécanique, électromécanique</b>	<p><b>Pas d'organisation en Occitanie</b></p> <p><i>Se rapprocher des autres régions</i></p> <p><i>ou</i></p> <p><i>consulter le portail <a href="http://www.concours-territorial.fr">www.concours-territorial.fr</a></i></p>				
<b>Communication, spectacle</b>					
<b>Artisanat d'art</b>					

## EXAMENS PROFESSIONNELS

## FILIÈRE CULTURELLE

GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
<b>ATTACHÉ PRINCIPAL TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES</b>	A	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux attachés de conservation du patrimoine qui justifient, au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'une durée de 3 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5 <sup>ème</sup> échelon du grade d'attaché de conservation du patrimoine.	<b>Du mardi 9 janvier au mercredi 14 février 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 22 février 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>A compter du jeudi 16 mai 2024</b>	<b>A déterminer</b>
<b>BIBLIOTHÉCAIRE PRINCIPAL TERRITORIAL</b>	A	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux bibliothécaires qui justifient, au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'une durée de 3 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5 <sup>ème</sup> échelon du grade de bibliothécaire.	<b>Du mardi 9 janvier au mercredi 14 février 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 22 février 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>A compter du jeudi 16 mai 2024</b>	<b>CDG 66</b>

# EXAMEN PROFESSIONNEL

# FILIÈRE CULTURELLE

GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
<b>ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE</b>	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6 <sup>ème</sup> échelon du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 <sup>ème</sup> classe et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois, ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	<b>Du mardi 16 janvier au mercredi 21 février 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 29 février 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Mardi 28 mai 2024</b>	<b>CDG 11</b>
<b>ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</b>	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6 <sup>ème</sup> échelon du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois, ou emploi de catégorie B ou de même niveau.				<b>CDG 30</b>
<b>ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</b>	B	PROMOTION INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine titulaires du grade d'adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe ou d'adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe, comptant au moins 12 ans de services publics effectifs, dont 5 années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois à caractère culturel en position d'activité ou de détachement.				<b>CDG 30</b>
<b>ADJOINT DU PATRIMOINE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</b>	C	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux adjoints territoriaux du patrimoine ayant atteint le 4 <sup>ème</sup> échelon et comptant au moins 3 années de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	<b>Du mardi 17 novembre 2023 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>17 novembre 2023 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jeudi 28 mars 2024</b>	<b>CDG 31</b>

**INSCRIPTIONS CLOUSES**

# EXAMENS PROFESSIONNELS

# FILIÈRE ARTISTIQUE

GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
<b>DIRECTEUR TERRITORIAL D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE 2<sup>ème</sup> CATÉGORIE</b>	A	PROMOTION INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires justifiant de plus de dix ans de services publics effectifs dans l'emploi de professeurs d'enseignement artistique.	<b>Du mardi 9 janvier au mercredi 14 février 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 22 février 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Mercredi 15 mai 2024</b>	<b>CDG 54</b>

# EXAMENS PROFESSIONNELS

# FILIÈRE ARTISTIQUE

GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
<b>PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE</b>	A	PROMOTION INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires qui justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans les grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe ou d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe.	<b>Du mardi 12</b> <b>minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>2023</b> <b>minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>A compter du lundi 5 février 2024</b>	<b>ORGANISATION NATIONALE</b> <i>Voir répartition des disciplines ci-dessous</i>

**INSCRIPTIONS CLOUSES**

Spécialités	Disciplines	Organisateurs	Spécialités	Disciplines	Organisateurs
<b>Musique</b>	Violon	<b>CDG 13</b>	<b>Musique</b>	Chant	<b>CDG 35</b>
	Alto	<b>CDG 25</b>		Direction d'ensembles vocaux	<b>CIG GC</b>
	Violoncelle	<b>CDG 06</b>		Musique ancienne (tous instruments)	<b>A définir</b>
	Contrebasse	<b>CIG PC</b>		Musique traditionnelle (tous instruments)	<b>A définir</b>
	Flûte traversière	<b>CDG 67</b>		Jazz (tous instruments)	<b>CDG 63</b>
	Hautbois	<b>CDG 59</b>		Musique électroacoustique	<b>CDG 06</b>
	Clarinete	<b>CDG 69</b>		Professeur coordonnateur des musiques actuelles amplifiées (tous instruments)	<b>CDG 35</b>
	Basson	<b>CDG 31</b>		Accompagnateur (musique et danse)	<b>CDG 59</b>
	Saxophone	<b>CDG 44</b>		Professeur d'accompagnement (musique et danse)	<b>CIG PC</b>
	Trompette	<b>CDG 62</b>		Formation musicale	<b>CDG 54</b>
	Cor	<b>CDG 38</b>	Culture musicale	<b>CIG PC</b>	
	Trombone	<b>CDG 37</b>	Ecriture	<b>CIG PC</b>	
	Tuba	<b>CDG 44</b>	Professeur chargé de direction (musique, danse)	<b>CIG GC</b>	
	Piano	<b>CDG 69</b>	<b>Danse</b>	Danse contemporaine	<b>CDG 33</b>
	Orgue	<b>CDG 45</b>		Danse classique	<b>CDG 33</b>
	Accordéon	<b>CDG 77</b>		Danse jazz	<b>CDG 76</b>
	Harpe	<b>CDG 44</b>	<b>Art dramatique</b>	Pas de discipline pour cette spécialité	<b>CIG GC</b>
Guitare	<b>CDG 73</b>	<b>Arts plastiques</b>	Pas de discipline pour cette spécialité	<b>CDG 34</b>	
Percussions	<b>CDG 63</b>				
Direction d'ensembles instrumentaux	<b>CIG GC</b>				

# EXAMEN PROFESSIONNEL

# FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
<b>CADRE SUPÉRIEUR TERRITORIAL DE SANTÉ PARAMÉDICAL</b>	A	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux cadres de santé de 1 <sup>ère</sup> classe comptant, au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, au moins trois ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois de cadres de santé.	<b>Du mardi 12 décembre 2023 au mercredi 17 janvier 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 25 janvier 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>A compter du lundi 8 avril 2024</b>	<b>Pas d'organisation en Occitanie</b> <i>Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail <a href="http://www.concours-territorial.fr">www.concours-territorial.fr</a></i>
<b>MONITEUR ÉDUCATEUR ET INTERVENANT FAMILIAL PRINCIPAL</b>	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6 <sup>ème</sup> échelon du premier grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	<b>Du mardi 12 septembre au mercredi 18 octobre 2023 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 26 octobre 2023 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>A compter du lundi 5 février 2024</b>	<b>Pas d'organisation en Occitanie</b> <i>Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail <a href="http://www.concours-territorial.fr">www.concours-territorial.fr</a></i>
<b>AGENT TERRITORIAL SOCIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</b>	C	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux agents sociaux (échelle C1) ayant atteint le 4 <sup>ème</sup> échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	<b>Du mardi 9 avril au mercredi 15 mai 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 23 mai 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jeudi 17 octobre 2024</b>	<b>CDG 32</b>

**INSCRIPTIONS CLOSÉS**



## EXAMEN PROFESSIONNEL

## FILIÈRE SPORTIVE

GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
<b>CONSEILLER TERRITORIAL PRINCIPAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES</b>	A	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux conseillers qui justifient au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de huit ans de services effectifs accomplis en position d'activité ou de détachement dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A, la période de stage précédant la titularisation, le temps effectivement accompli au titre du service militaire obligatoire ou du service national actif et la fraction qui excède la douzième année de l'ancienneté acquise dans un grade de catégorie B étant assimilés dans la limite de trois ans à des périodes de services effectifs.	<b>mercredi 20 décembre 2023 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>jeudi 28 décembre 2023 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jeudi 18 avril 2024</b>	<p><b>Pas d'organisation en Occitanie</b></p> <p><i>Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail <a href="http://www.concours-territorial.fr">www.concours-territorial.fr</a></i></p>

**INSCRIPTIONS CLOSES**

# EXAMENS PROFESSIONNELS

# FILIÈRE ANIMATION

GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
<b>ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE</b>	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6 <sup>ème</sup> échelon du grade d'animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	<b>Du mardi 12 mars au mercredi 17 avril 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jusqu'au jeudi 25 avril 2024 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jeudi 19 septembre 2024</b>	<b>CDG 11</b>
<b>ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</b>	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6 <sup>ème</sup> échelon du grade d'animateur et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.				<b>CDG 31</b>
<b>ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</b>	B	PROMOTION INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation titulaires des grades d'adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe et d'adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe, comptant au moins douze ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'État, dont cinq années au moins dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.				<b>CDG 46</b>
<b>ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</b>	C	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux adjoints d'animation (échelle C1) ayant atteint le 4 <sup>ème</sup> échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	<b>Du mardi 24 septembre 2023 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jeudi 21 septembre 2023 minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)	<b>Jeudi 21 mars 2024</b>	<b>CDG 31</b>

**INSCRIPTIONS CLOSES**

# EXAMEN PROFESSIONNEL

# FILIÈRE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
<b>CADRE SUPÉRIEUR DE SANTÉ DE SPP</b>	A	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux cadres de santé de sapeurs-pompiers professionnels de 1 <sup>ère</sup> classe comptant au moins 3 ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emploi de cadres de santé.	<b>INSCRIPTIONS CLOSÉS</b> Du mardi 18 octobre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au mardi 20 octobre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	<b>A partir du lundi 8 janvier 2024</b>	<b>CDG 59</b>
<b>LIEUTENANT HORS CLASSE DE SPP</b>	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux lieutenants de 1 <sup>ère</sup> classe justifiant, au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'au moins un an dans le 5 <sup>ème</sup> échelon et d'au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	<b>Du mardi 5 mars au mercredi 10 avril 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)</b>	<b>Jusqu'au jeudi 18 avril 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)</b>	<b>En octobre 2024</b>	<b>CDG 35</b>

GRADE	CAT	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES
<b>RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</b>	B	Du mardi 4 février au mercredi 12 mars 2025	Jeudi 20 mars 2025	<b>Jeudi 16 octobre 2025</b>
<b>RÉDACTEUR TERRITORIAL</b>	B	Du mardi 4 février au mercredi 12 mars 2025	Jeudi 20 mars 2025	<b>Jeudi 16 octobre 2025</b>
<b>INGÉNIEUR</b>	A	Du mardi 10 décembre 2024 au mercredi 15 janvier 2025	Jeudi 23 janvier 2025	<b>Mercredi 18 et jeudi 19 juin 2025</b>
<b>AGENT DE MAITRISE</b>	C	Du mardi 3 septembre au mercredi 9 octobre 2024	Jeudi 17 octobre 2024	<b>Jeudi 23 janvier 2025</b>
<b>ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT</b>	C	Du mardi 6 mai au mercredi 11 juin 2025	Jeudi 19 juin 2025	<b>Jeudi 27 novembre 2025</b>
<b>AATTACHÉ DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL</b>	A	Du mardi 7 janvier au mercredi 12 février 2025	Jeudi 20 février 2025	<b>Mercredi 21 et jeudi 22 mai 2025</b>
<b>ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE</b>	B	Du mardi 10 septembre au mercredi 16 octobre 2024 Ou du mardi 4 mars 2025 au mercredi 9 avril 2025	Jeudi 24 octobre 2024 ou jeudi 17 avril 2025	<b>Jeudi 15 mai 2025 ou jeudi 18 septembre 2025</b>
<b>ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES</b>	B			
<b>ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</b>	C	Du mardi 24 septembre au mercredi 30 octobre 2024	Jeudi 7 novembre 2024	<b>Mardi 20 mars 2025</b>
<b>BIOLOGISITE, PHARMACIEN, VÉTÉRINAIRE</b>	A	Du mardi 13 mai au mercredi 18 juin 2025	Jeudi 26 juin 2025	<b>A compter du lundi 3 novembre 2025</b>
<b>MÉDECIN TERRITORIAL</b>	A	Du mardi 15 octobre au mercredi 20 novembre 2024	Jeudi 28 novembre 2024	<b>A compter du lundi 3 février 2025</b>
<b>PUÉRICULTRICE TERRITORIALE</b>	A	Du mardi 22 octobre au mercredi 27 novembre 2024	Jeudi 5 décembre 2024	<b>A compter du lundi 10 février 2025</b>
<b>INFIRMIER EN SOINS GÉNÉRAUX</b>	A	Du mardi 1 <sup>er</sup> octobre au mercredi 6 novembre 2024	Jeudi 14 novembre 2024	<b>A compter du lundi 27 janvier 2025</b>
<b>CONSEILLER SOCIO-ÉDUCATIF TERRITORIAL</b>	A	Du mardi 11 mars au mercredi 16 avril 2025	Jeudi 24 avril 2025	<b>Jeudi 2 octobre 2025</b>
<b>AIDE-SOIGNANT TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE</b>	B	Du mardi 29 avril au mercredi 4 juin 2025	Jeudi 12 juin 2025	<b>A compter du lundi 6 octobre 2025</b>
<b>AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE</b>	C	Du mardi 24 septembre au mercredi 30 octobre 2024	Jeudi 7 novembre 2024	<b>A compter du lundi 3 mars 2025</b>
<b>AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</b>	C	Du mardi 29 avril au mercredi 4 juin 2025	Jeudi 12 juin 2025	<b>A compter du lundi 6 octobre 2025</b>
<b>ATSEM PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</b>	C	Du mardi 2 avril au mercredi 7 mai 2025	Jeudi 15 avril 2025	<b>Mercredi 15 octobre 2025</b>
<b>AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</b>	C	Du mardi 11 mars au mercredi 16 avril 2025	Jeudi 24 avril 2025	<b>Mardi 7 octobre 2025</b>
<b>ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</b>	B	Du mardi 10 septembre au mercredi 16 octobre 2024 Ou du mardi 4 mars 2025 au mercredi 9 avril 2025	Jeudi 24 octobre 2024 ou jeudi 17 avril 2025	<b>Jeudi 22 mai 2025 ou jeudi 25 septembre 2025</b>
<b>ANIMATEUR</b>	B			
<b>ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</b>	C	Du mardi 1 <sup>er</sup> octobre au mercredi 6 novembre 2024	Jeudi 14 novembre 2024	<b>Jeudi 27 mars 2025</b>
<b>GARDIEN BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE</b>	C	Du mardi 1 <sup>er</sup> octobre au mercredi 6 novembre 2024	Jeudi 14 novembre 2024	<b>Jeudi 15 mai 2025</b>

**CONCOURS (SUITE)****PREVISIONNEL 2025**

GRADE	CAT	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES
<b>MÉDECIN ET PHARMACIEN SPP DE CLASSE NORMALE</b>	A	Du mardi 8 avril au mercredi 14 mai 2025	Jeudi 22 mai 2025	<b>A compter du jeudi 25 septembre 2025</b>
<b>INFIRMIER SPP DE CLASSE NORMALE</b>	A	Du mardi 28 janvier au mercredi 5 mars 2025	Jeudi 13 mars 2025	<b>A compter du lundi 2 juin 2025</b>
<b>CAPITAINE DE SPP</b>	A	Du mardi 12 novembre au mercredi 18 décembre 2024	Jeudi 26 décembre 2024	<b>Jeudi 5 juin 2025</b>
<b>LIEUTENANT DE 2<sup>ème</sup> CLASSE DE SPP</b>	B	Du mardi 10 septembre au mercredi 16 octobre 2024	Jeudi 24 octobre 2024	<b>Mardi 22 ou jeudi 24 avril 2025</b>

**EXAMENS PROFESSIONNELS**
**PRÉVISIONNEL 2025**

GRADE	CAT	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES
<b>ATTACHÉ PRINCIPAL</b>	A	Du mardi 5 novembre au mercredi 11 décembre 2024	Jeudi 19 décembre 2024	<b>Jeudi 3 avril 2025</b>
<b>ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</b>	C	Du mardi 22 octobre au mercredi 27 novembre 2024	Jeudi 5 décembre 2024	<b>Jeudi 13 mars 2025</b>
<b>TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE avancement de grade</b>	B	Du mardi 8 octobre au mercredi 13 novembre 2024	Jeudi 21 novembre 2024	<b>Jeudi 17 avril 2025</b>
<b>TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE avancement de grade</b>	B	Du mardi 8 octobre au mercredi 13 novembre 2024	Jeudi 21 novembre 2024	<b>Jeudi 17 avril 2025</b>
<b>TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE promotion interne</b>	B	Du mardi 8 octobre au mercredi 13 novembre 2024	Jeudi 21 novembre 2024	<b>Jeudi 17 avril 2025</b>
<b>AGENT DE MAÎTRISE Promotion interne</b>	C	Du mardi 3 septembre au mercredi 9 octobre 2024	Jeudi 17 octobre 2024	<b>Jeudi 23 janvier 2025</b>
<b>PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE Promotion interne</b>	A	Du mardi 17 septembre au mercredi 23 octobre 2024	Jeudi 31 octobre 2024	<b>A compter du jeudi 4 février 2025</b>
<b>BIOLOGISITE, PHARMACIEN, VÉTÉRINAIRE avancement de grade</b>	A	Du mardi 13 mai au mercredi 18 juin 2025	Jeudi 26 juin 2025	<b>A compter du jeudi 3 novembre 2025</b>
<b>ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE –avancement de grade</b>	A	Du mardi 15 octobre au mercredi 20 novembre 2024	Jeudi 28 novembre 2024	<b>A compter du jeudi 13 février 2025</b>
<b>ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE – avancement de grade</b>	A	Du mardi 11 mars au mercredi 16 avril 2025	Jeudi 24 avril 2025	<b>A compter du 22 septembre 2025</b>
<b>ÉDUCATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE avancement de grade</b>	B	Du mardi 17 septembre au mercredi 23 octobre 2024	Jeudi 31 octobre 2024	<b>Jeudi 16 janvier 2025</b>
<b>ÉDUCATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE avancement de grade</b>	B	Du mardi 17 septembre au mercredi 23 octobre 2024	Jeudi 31 octobre 2024	<b>Jeudi 16 janvier 2025</b>
<b>CHEF DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE Promotion interne</b>	B	Du mardi 28 janvier au mercredi 5 mars 2025	Jeudi 13 mars 2025	<b>Jeudi 12 juin 2025</b>
<b>CHEF DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE Promotion interne</b>	B	Du mardi 28 janvier au mercredi 5 mars 2025	Jeudi 13 mars 2025	<b>Jeudi 12 juin 2025</b>
<b>LIEUTENANT DE 1<sup>ère</sup> CLASSE DE SPP Avancement de grade</b>	B	Du mardi 1 <sup>er</sup> octobre au mercredi 6 novembre 2024	Jeudi 14 novembre 2024	<b>Mardi 25 février 2025</b>



## COORDINATION RÉGIONALE DES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'OCCITANIE

